

Le 22 août 2025

*« Par Système de dépôt électronique »*

**Me Carolina Rinfret**  
Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
500 boul. René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal, Québec, H2Z 1W7

---

**Objet :** **Dossier R-4287-2024, phase 2**  
***Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025***

---

Chère consoeur,

Conformément aux directives énoncées dans votre correspondance datée du 12 août 2025<sup>1</sup>, le GRAME dépose par la présente les informations requises en vue de la planification de l'audience dans le dossier en objet.

La preuve du GRAME sera présentée par Mme Nicole Moreau, analyse externe, pour une durée estimée à trente (30) minutes.

Le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir se répartit ainsi :

- Panel 1 : 5 minutes
- Panel 2 : 10 minutes
- Panel 3 : 20 minutes
- Panel 5 : 15 minutes

Le GRAME ne prévoit pas contre-interroger les autres participants mais demande à la Régie de réserver son droit d'y procéder, au besoin.

Le temps prévu pour l'argumentation finale est estimé à vingt (20) minutes.

---

<sup>1</sup> [A-0061](#)

Enfin, le GRAME ne prévoit pas soulever de moyen préliminaire et ne nécessite pas la tenue d'un huis clos dans le cadre de cette audience.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

cc. Me Marie-Lemay Lachance et Me Philip Thibodeau, pour Énergir